

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 16

Votants :21

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix-huit mai deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.

Ont voté: Pour: 21 Contre: 0 Abstention: 0 Étaient présents: Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Pascale MILLOT HAUK, Catherine STARON, Dominique REGNIER, Thierry DEKOCK, Elisabeth CHENAU, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Pascale LECONTE, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE et Ernest FRANCO

Absents: Jean Jacques RUER, Michel REGNIER, Elyane CLOP, Pascale TURMELLOTTEAU, Pascale BONNIER Françoise ROUBIN, Christophe PINEL,

Pouvoirs: Jean Jacques RUER, (pouvoir donné à Serge FAGES), Michel REGNIER, (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU) Elyane CLOP (pouvoir donné à Pascale MILLOT HAUK), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Catherine STARON), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT)

Secrétaire de séance : Thierry DILLENSEGER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-037 SEANCE DU 24 MAI 2018

OBJET: Approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 à 40 ;

Vu la délibération n°2014-013 du conseil municipal du 20 février 2014 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n°2017 012 du 6 avril 2017 portant prescription de la modification du PLU;

Vu la décision n°2017-ARA-DUPP00544 en date du 4 décembre 2017 de la mission régionale d'autorité environnementale ;

Vu l'arrêté municipal VOURLES – 2018 - URBANISME - A - 004 en date du 9 janvier 2018. soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Vu les conclusions motivées du commissaire enquêteur;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient des modifications mineures du projet de modification n°1 du Plan Local d'urbanisme, pour prendre en compte les avis des personnes publiques associées, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur ;

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée ;

Entendu l'exposé de M. le maire après en avoir délibéré;

Le conseil municipal, Monsieur Serge FAGES, Maire entendu A l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide d'approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.
- Dit que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.
- Dit que, conformément aux articles L 153-19, L 153-21, L 153-22 et L 153-23 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Vourles les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 9h à 12h et les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14h à 17h, les mercredis de 8h à 12h30
- Dit que la présente délibération sera exécutoire :
 - -dès réception par le préfet ;
 - o -après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Pour: 21 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

Et publication

Le

Le Maire, Serge FAGES Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits

et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,

Le Maire,

Serge FAGES